

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016 – 19 H30

L'an deux mil seize, le mercredi 26 octobre à 19 h 30, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M.JACOB, M. BRAY, Mme BAIOCCHI, M. JEUNEMAITRE, M. LAVENKA, Mme CHEVET, Mme PRADOUX, M. PATRON, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, Mme BAALI-CHERIF, Mme OCANA, M. DEMAISON(arrivé à 19h36), M. ROUSSEAU, M. PERRINO, Mme BENARD-BIENVENU, M. RAFIK, M. CAMBIEN, Mme FISCHER, M.POLLET, Mme ANDRÉ
Excusé(s) représenté(s)	Mme CANAPI, adjointe, par Mme PRADOUX, Mme HOTIN, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. POUCHIN, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme GONCALVES, conseillère municipale, par M. JACOB M. BENECH, conseiller municipal, par M. BRAY M. JIBRIL, conseiller municipal, par Mme BAIOCCHI Mme SPARACINO, conseillère municipale, par M. PATRON Mme BACQUET, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE
Excusé(s) non représenté(s)	M. GUILLABERT
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PERCHERON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	24.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 18 octobre 2016	

---0000000---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (31 voix "pour"), M. PERCHERON est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2016

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »)

oooOooo

TOURISME, ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

Arrivée de M. DEMAISON

2016.49 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

2016.50 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les statuts de la Communauté de Communes du Provinois.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ D'adresser copie de la présente délibération à la Communauté de Communes du Provinois.
- ⇒ De publier la présente délibération aux Recueils des Actes Administratifs de la Commune.

2016.51 – S.A.G.E DES DEUX MORINS – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SYNDICAT MIXTE PORTEUR

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser la Communauté de Communes du Provinois à adhérer au Syndicat mixte fermé voué à porter le S.A.G.E des Deux Morin pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE ».
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération aux Recueils des Actes Administratifs de la Commune.

2016.52 – S.A.G.E. DE L'YERRES – ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SYAGE) POUR LA COMPETENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser la Communauté de Communes du Provinois à adhérer au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres pour la compétence « mise en œuvre du S.A.G.E ».
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De transmettre la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Provinois.
- ⇒ De publier la présente délibération aux Recueils des Actes Administratifs de la Commune.

2016.53 – SEPULTURE DE M. LEON METZINGER – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SOUVENIR FRANCAIS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à la délégation générale de Seine et Marne du Souvenir Français afin de rénover la sépulture de Monsieur Léon METZINGER.
- ⇒ D'autoriser la délégation générale de Seine et Marne du Souvenir Français à procéder à la rénovation de la sépulture de Monsieur Léon METZINGER, sise au cimetière ville basse ancien – carré 07 – plan 109.
- ⇒ De désigner le « Souvenir Français » comme concessionnaire à titre gratuit.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.54 – CENTRE DE SECOURS DE PROVINS – MEMOIRE DU CAPORAL LE FLOHIC - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au Centre de Secours de Provins pour la concrétisation du projet,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.55 – ASSOCIATION « CULTURE ET LOISIRS » DU CENTRE HOSPITALIER LEON BINET – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association «Culture et Loisirs du Centre Hospitalier Léon Binet», afin d'aider à financer les différentes activités proposées aux adhérents
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.56 – LES MEDIEVALES – TARIFS ARTISANS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2017, le tarif du mètre linéaire et de le passer à 60 euros,
- ⇒ De demander à chaque artisan un forfait que l'on pourra nommer frais de dossier, d'un montant de 50 euros,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.57 – BIBLIOTHEQUE ALAIN PEYREFITTE – REAMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à faire une demande de subvention auprès de l'Etat « Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) » et du Conseil Départemental,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

2016.58 – CLASSES D'ENVIRONNEMENT ET SORTIES PEDAGOGIQUES

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De reconduire le principe du libre choix laissé aux chefs d'établissements entre classes d'environnement et sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2016/2017,
- ⇒ De fixer à 6 maximum le nombre de classes autorisées à partir en « classe d'environnement » et ce pour l'ensemble des six écoles élémentaires provinoises,
- ⇒ D'appliquer le tarif "Provins" aux familles résidant dans une commune relevant de la Communauté de Communes du Provinois,
- ⇒ De maintenir, à hauteur du prix de revient la participation des familles des communes extérieures à la Communauté de Communes du Provinois,
- ⇒ D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.59 – ACCUEIL DES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES PROVINOISES (ANNEE 2015/2016)

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De reconduire, pour l'année 2016/2017, le montant 2015/2016 de la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques provinoises actualisée de 1,02 %, soit pour un élève d'école maternelle 1 096,37 €, pour un élève d'école élémentaire 637,73 €,
- ⇒ De procéder au recouvrement de la participation en envoyant le titre correspondant en janvier de l'année scolaire considérée, étant entendu que si en cours d'année un élève venait à quitter sa commune de domicile, la redevance annuelle serait réduite au prorata du temps restant à courir et calculée en jours scolaires, tout mois commencé étant dû,
- ⇒ D'inscrire les recettes correspondantes au compte 7474 du budget de l'année 2017,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.60 – PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES DES ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES DE L'INSTITUTION SAINTE CROIX

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer le montant de la participation de la Ville de Provins tel que défini ci-dessous :
 - ✓ 1 096,37 € pour un élève de classe maternelle
 - ✓ 637,73 € pour un élève de classe élémentaire
- ⇒ De procéder au versement de la participation tel que prévu dans la convention susvisée.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

COHESION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE

2016.61 – ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS – SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION 2016 AU CONSEIL REGIONAL

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser la Ville à faire acte de candidature auprès du Conseil Régional, pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 5 055 € au titre de l'année 2016.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRAVAUX

2016.62 – MISE EN PLACE DE SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION SUR LES QUARTIERS DE CHAMPBENOIST ET WARNERY

A la majorité (28 voix « pour » - 1 voix "contre": M. CAMBIEN – 3 "abstentions" : Mme ANDRE, M. POLLET, Mme FISCHER), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur les quartiers de Champbenoist et Warnery.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une aide auprès de la Région Ile de France et de recruter le stagiaire après notification de la subvention.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché à intervenir découlant d'une procédure formalisée avec les entreprises pour la réalisation de ces travaux.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération aux Recueils des Actes Administratifs de la Commune.

2016.63 – CONVENTION PATRIMOINE – PROGRAMME 2016 – EGLISE SAINT-AYOUL – RESTAURATION ET OUVERTURE DU CHEVET – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le programme 2016 des travaux de restauration et ouverture au public de l'Eglise Saint Ayoul – 2^{ème} tranche conditionnelle, dont le coût total est estimé à 960.000 €uros H.T. à plus ou moins 10%
- ⇒ De solliciter les aides complémentaires auprès des différents services financeurs tels que l'Etat, la Région Ile de France, le Département de Seine-et-Marne et tous mécènes.
- ⇒ d'autoriser la personne responsable du marché à engager les travaux.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.64 – CHAMP CAPTANT DE NOYEN SUR SEINE – ETUDES COMPLEMENTAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'étendre la mission du cabinet HYDRATEC pour permettre la réalisation d'études complémentaires nécessaires à la constitution d'un dossier de Déclaration d'Utilité Publique unique.
- ⇒ De demander à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tous mécènes de prendre en charge une partie des frais afférents aux phases d'études pour la réalisation du programme d'actions AAC.
- ⇒ De s'engager à prendre en charge financièrement la part non subventionnée des phases d'études.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.65 – CHAMP CAPTANT DE NOYEN SUR SEINE – REALISATION DE L'ETUDE D'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE (AAC) – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De s'engager dans la réalisation de l'étude d'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) visant la définition d'un programme d'actions pour réduire la vulnérabilité de ce dernier aux pollutions diffuses.
- ⇒ De demander à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tous mécènes de prendre en charge une partie des frais afférents aux phases d'études pour la réalisation du programme d'actions AAC.
- ⇒ De s'engager à prendre en charge financièrement la part non subventionnée des phases d'études.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.66 – RENOVATION DU GYMNASE RAYMOND VITTE – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De compléter et modifier en conséquence la délibération n°2016.04 en date du 28 janvier 2016,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat et de tout financeur public et/ou privé (Région Ile de France, Département de Seine-et-Marne).
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.67 – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – APPEL A PROJET COMPLEMENTAIRE : SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre du FIPD dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires du département de Seine-et-Marne et tous mécènes.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

SPORTS

2016.68 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES « MANIFESTATIONS SPORTIVES »

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

✓	A.P.T.C	300 €
✓	PROVINS RUGBY CLUB	
	- M 16.....	300 €
	- M 18.....	300 €
✓	TENNIS CLUB DE PROVINS.....	500 €
- Soit un montant total de **1 400 €**

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2016
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.69 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU «SPORT DE HAUT NIVEAU»

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'accorder une subvention qui s'élève à : **5 505,12 €** ainsi répartie

✓ Association sportive Lycée Thibaut de Champagne	1 097,10 €
✓ Association sportive Collège Lelorgne de Savigny	1 170,54 €
✓ Tennis de table Provinois	102,96 €
✓ Provins Rugby Club	827,64 €
✓ C.S.P.A	307,08 €
✓ APTC Tir à la Cible	1 999,80 €

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2016
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES

2016.70 – BUDGET 2016 - DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRINCIPALE – DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter la Décision Modificative N°2 du budget principal de la Ville, et la décision modificative n°1 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.71 – ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De bien vouloir admettre ces produits en non-valeur pour un montant de 284,73 euros.
Ces produits concernent :
 - des études surveillées pour 245,43 €
 - de l'accueil de loisirs sans hébergement pour 39,30 €
- ⇒ D'autoriser le Trésor Public à mettre en œuvre, en tant que de besoin, les poursuites permettant le recouvrement de ces créances en cas de retour à meilleure fortune des redevables concernés, en dehors des cas de faillite jugés par le Tribunal du commerce.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2016.72 – PROVISIONS POUR RISQUES (CONTENTIEUX VILLE DE PROVINS / BUFFALO GRILL / BDM / GAMM VERT)

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour le passage des écritures comptables nécessaires pour la reprise de provision de 271.718,31 €.
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 7865 du budget.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

OooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h15.

le Maire,



Christian JACOB